



La FQDE en faveur d'une éducation respectant le Programme de formation de l'école québécoise pour tous les élèves du Québec

Québec, le 5 septembre 2017 - La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) présente aujourd'hui mardi 5 septembre 2017 ses recommandations devant la Commission de la culture et de l'éducation relativement au dépôt du projet de loi 144 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs pour les élèves sans papiers et l'obligation de fréquentation scolaire.

Ces recommandations portent sur des problématiques récurrentes et difficiles que vivent les directions d'établissement au quotidien comme l'accès gratuit à l'école publique pour les enfants sans papiers, la scolarisation des enfants à la maison et l'obligation de la fréquentation scolaire.

« Au regard de ces problématiques, nous saluons l'initiative du gouvernement de proposer des modifications législatives importantes à la Loi sur l'instruction publique. La scolarisation obligatoire est un droit fondamental au Québec et les différents ministères concernés doivent démontrer une volonté de travailler ensemble dans un même but, soit d'assurer la réussite de l'enfant, » de dire la présidente de la FQDE, Lorraine Normand-Charbonneau.

Pour la FQDE, il est essentiel de scolariser les enfants sans-papiers indépendamment de la situation de leurs parents et ainsi faciliter leur intégration et leur pleine participation à la société québécoise. Le Québec manque à ses devoirs et est en défaut face à plusieurs pays en ne scolarisant pas ces enfants. La loi doit évoluer et le réseau de l'éducation doit s'adapter afin d'ajuster les procédures d'inscription en respectant la confidentialité des informations personnelles concernant l'enfant. Pour Lorraine Normand-Charbonneau, « l'acceptation des enfants sans-papiers est une question d'éthique sociale et de droit international ».

Les élèves scolarisés à la maison sont de plus en plus nombreux et les directions d'établissement d'enseignement saluent la volonté du gouvernement de déterminer certaines normes réglementaires applicables en matière d'enseignement à la maison. La FQDE va plus loin encore en recommandant la présence obligatoire de l'enfant lors de la présentation de son projet d'apprentissage par ses parents, en insistant sur l'importance des suivis de la progression des apprentissages de l'enfant tout au long de l'année et en exigeant le passage des examens obligatoires du ministère tel qu'il est demandé aux enfants fréquentant l'école publique. La FQDE souhaite prendre part à l'élaboration du Guide des bonnes pratiques et à la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison puisque les directions d'établissement sont des acteurs de premier plan dans ce dossier.

Le parent est le premier responsable de l'enfant. Une importante collaboration entre lui et le milieu scolaire est indispensable pour que l'enseignement à la maison soit une expérience éducative équivalente à celle qui est dispensée à l'école.

Au Québec, l'éducation est obligatoire pour les jeunes de 6 à 16 ans. Il est primordial de renforcer la notion d'intervention afin d'assurer la fréquentation scolaire de ces jeunes. *« Depuis plusieurs années, les directions membres de la FQDE constatent que plusieurs signalements à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) demeurent sans réponse ou ne mènent pas une réintégration de l'élève à l'école, »* explique la présidente de la FQDE. Il est de la responsabilité des élus de prendre action à cet égard pour trouver les ressources nécessaires afin d'assurer les suivis et enfin éliminer la problématique de non-fréquentation scolaire.

« Les enfants du Québec doivent obtenir une éducation à la hauteur de ce qu'ils sont en droit de recevoir afin de devenir des citoyens à part entière, » de conclure Lorraine Normand-Charbonneau.

- Mémoire de la FQDE consultable en ligne : http://fqde.qc.ca/wp-content/uploads/2017/09/Memoire_FQDE_PL144_VF.pdf

À propos de la FQDE

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant les directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement au Québec. Elle est constituée de plus de 1 950 membres provenant de 20 associations régionales. La mission de la fédération est de promouvoir le développement professionnel, l'excellence des directions et de défendre leurs droits.

Source :

Nathalie Hansen

FQDE

Cell : 514 923-6859

nathalie.hansen@fqde.qc.ca